

**Commune de FABRAS**  
**Compte rendu Conseil Municipal du 31 mars 2025**

**1) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2025**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal du 21 janvier 2025.

**2) Vote des taux des impôts directs locaux**

Le Conseil Municipal fixe les taux communaux pour l'année 2025 à l'identique de 2024, sans aucune augmentation depuis plus de 5 ans, soit : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 32,90 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 76,14 % et la taxe d'habitation (TH) à 6,84 %.

**3) Vote du compte de gestion 2024**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur d'Aubenas, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4) Vote du compte administratif 2024**

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	257 716.17			391 827.50	257 716.17	391 827.50
Opérations exercice	245 516.01	317 297.41	280 254.94	433 071.62	525 770.95	750 369.03
<b>Total</b>	<b>503 232.18</b>	<b>317 297.41</b>	<b>280 254.94</b>	<b>824 899.12</b>	<b>783 487.12</b>	<b>1 142 196.53</b>
Résultat de clôture	185 934.77			544 644.18		358 709.41
Restes à réaliser	75 316.13	18 283.00			75 316.13	18 283.00
<b>Total cumulé</b>	<b>261 250.90</b>	<b>18 283.00</b>		<b>544 644.18</b>	<b>75 316.13</b>	<b>376 992.41</b>
Résultat définitif	242 967.90			544 644.18		301 676.28

**5) Affectation du résultat de fonctionnement 2024**

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 544 644.18 euros pour l'année et décide de l'affecter comme suit :

- 242 967,90 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
- 301 676,28 euros affecté à l'excédent reporté (ligne 002 sur le BP 2025).

**6) Vote des subventions 2025 aux associations**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions 2025 de subventions aux associations :

- ACCA de Fabras : 200.00 €
- association COLETTE BONZO : 500.00 €
- SPA - Lavilledieu (service obligatoire) 500.00 €
- fondation du patrimoine : 100.00 €

- association les cheveux d'argent 300.00 €
- association Drailles et Calades 200.00 €
- subventions voyages écoles scolaires 1000.00 € (suivant les demandes reçues des écoles)
- RERBA (circuit églises romanes) 100.00 €
- association le rythme au corps 170.00 €
- association TOUTATIS 07 170.00 €  
(subvention annuelle)
- association TOUTATIS 07 330.00 €  
(subvention exceptionnelle - soutien fête de la musique 2025)

## 7) Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2025 avec reprise des résultats 2024, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :

<b>Section FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
	euros		euros
		Résultat reporté 2024	301 676.28
011 Charges à caractère général	104 927.00	70 Produits des services et ventes divers	33 899.72
012 Charges de personnel	120 408.00	73 Impôts et taxes	131 410.00
65 Autres charges de gestion courante	63 850.00	74 Dot, subventions et participations	124 379.00
014 Atténuation de produit (FNGIR)	21 041.00	75 Autres produits de gestion courante	78 500.00
66 Charges financières	11 500.00	013 Atténuation de charges	1510.00
023 Virement à la section investissement	355 616.00	042 Travaux en régie	15000.00
042 Opération d'ordre	9 033.00		
<b>Total dépenses</b>	<b>686 375.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>686 375.00</b>

<b>Section INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
	euros		euros
Résultat reporté 2024	185 934.77		
21 Immob. Corporelles	107 686.00	13 Subventions d'investissement	327 992.00
23 Immob en cours	740 200.00	16 Emprunts et dettes assimilées	200 000.00
16 emprunts-caution	72 730.10	16 cautions logements	2000.00
040 travaux en régie	15 000.00	024 produits de cessions	
Reste à réaliser	75 316.13	10 Dot. fonds divers et réserves	40 975.10
		1068 affectation résultat	242 967.90
		Reste à réaliser	18 283.00
		Virement section fonctionnement	355 616.00
		040 Opération d'ordre	9 033.00

<b>Total dépenses</b>	<b>1 196 867.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 196 867.00</b>
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Conformément à la délibération du 6 juillet 2023 portant adoption de la M57, Monsieur le Maire est autorisé à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

#### **8) Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Le conseil municipal précise les diverses dépenses relevant du compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, concernant les diverses festivités et notamment les repas offerts aux habitants de plus de 70 ans, dans la limite du budget annuel voté.

#### **9) Tuilage poste de secrétaire général de mairie en juin et juillet 2025**

Le conseil municipal approuve le tuilage sur 2 mois (juin et juillet 2025) au poste de secrétaire général de mairie pour permettre à la nouvelle secrétaire de prendre ses nouvelles fonctions au 1<sup>er</sup> juin 2025 et à la secrétaire actuelle de partir en retraite au 31 juillet 2025 afin de pouvoir travailler ensemble sur 2 mois.

#### **10) Demande de subventions -travaux cimetière/église (paratonnerre)**

Le conseil municipal, approuve le projet et les estimations de travaux présentées, pour un montant prévisionnel de 13 350 euros HT concernant la mise en place d'un nouveau columbarium dans la continuité de celui existant arrivé à saturation et la mise en place d'un nouveau paratonnerre sur l'église avec descente de charge dans le cimetière adossé. Il sollicite les subventions de l'Etat (DETR) et du Département de l'Ardèche sur ce dossier.